

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 15 NOVEMBRE 2023 Salle du Conseil – 18h30 Mairie déléguée des Essarts (Essarts en Bocage)

### **PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

<u>Étaient présents</u>: Caroline BARRETEAU, Maryvonne VERDEAU, Marie-Josèphe POISSONNEAU, Régine NICOLEAU, Virginie RONDEAU, Frédéric GONNORD, Cathy PIVETEAU CANLORBE, Claudine LEBOUCHER.

### Était également présent :

- Bruno GABORIAU (Responsable du Pôle Personnes Agées).

#### Absents excusés :

- Freddy RIFFAUD,
- Jean-Yves BRICARD,
- Aurélie HUGUET.

Nombre de membres en exercice: 11

Présents: 8

Votants: 8

Quorum: 6

En raison d'un empêchement de Monsieur Freddy RIFFAUD, Président de CCAS d'Essarts en Bocage, Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge (article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles), assure la Présidence du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts en Bocage de ce jour.

Élection du secrétaire de séance: Frédéric GONNORD a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13 Septembre 2023

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13 Septembre 2023 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

# 1. <u>Décision Modificative n°2 – Section Fonctionnement – Budget Annexe CCAS d'Essarts en</u> Bocage – EHPAD Multisite

Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de séance, expose au Conseil d'Administration que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget annexe « EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage » de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Désignation des Articles	Crédits supplén	nentaires à voter
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
64151	Rémunération principale Remplt	710 000,00 €	
7081	Produits des services exploités dans		2 700,00 €
7085	Prestations délivrées aux usagers,		6 500,00 €
735311	Tarifs journaliers au socle de prestations		254 250,00 €
73532	Part afférente à la dépendance		23 300,00 €
7548	Autres remboursements de frais		77 000,00 €
7715	Contribution exceptionnelle et temporaire		10 000,00 €
6419	Remboursements sur rémunération		336 250,00 €
	TOTAL - FONCTIONNEMENT	710 000,00 €	710 000,00 €

# 2. <u>Décision Modificative n°2 – Section Fonctionnement – Budget Annexe CCAS d'Essarts en</u> Bocage – Résidence Autonomie « LE DONJON »

Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de séance, expose au Conseil d'Administration que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget annexe « Résidence Autonomie Le Donjon » de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement

	TOTAL - FONCTIONNEMENT	830,19€	830,19€	
7085	usagers			
	Prestations délivrées aux		830,19€	
673	673 antérieurs			
	Titres annulés sur exercices			
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES RECETT		
Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à		
00001011 010 11	Metionicinent			

# 3. <u>Décision Modificative n°3 – Section Investissement – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – Résidence Autonomie « LE DONJON »</u>

Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de séance, expose au Conseil d'Administration que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget annexe « Résidence Autonomie Le Donjon » de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

### Section d'investissement

Dé	Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à		
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES		
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 152,82 €			
			1 152,82 €		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
-	TOTAL - FONCTIONNEMENT	1 152,82 €	1 152,82 €		

# 4. <u>Décision Modificative n°3 – Section Fonctionnement – Budget Annexe CCAS d'Essarts en</u> Bocage – EANM LES TUILERIES

Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de séance, expose au Conseil d'Administration qu'il convient de régulariser une écriture d'imputation, entre un rattachement de l'exercice 2022 et la recette sur l'exercice 2023, du budget annexe « EANM Les Tuileries » et qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Sur proposition de Madame Claudine LEBOUCHER, doyenne d'âge, Présidente de séance, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à		
Article	Intitulé des comptes DEPENSES		RECETTES	
6588	6588 Autres			
73418	Autres établissements et services sociaux et médico-		217 030,00 €	
	TOTAL - FONCTIONNEMENT	217 030,00 €	217 030,00 €	

#### 5. Mouvements des Résidents

#### EHPAD ST VINCENT DE PAUL

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
BITEAU Alice	Les Essarts		01/09/2023		
BONNET Pascal	La Guyonnière		17/09/2023		
GUILLEMAND Alcide	Les Essarts		26/10/2023		

RESIDENT	COMMUNIC DIODICINIC	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
	COMMUNE D'ORIGINE	ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
BOURASSEAU Maurice	Chantonnay	10/10/2023			
BOURASSEAU Claudine	Chantonnay	10/10/2023			

### 6. Prochaines dates de Réunion CCAS

REUNIONS CA CCAS EeB 2023 - 18H30

mercredi 6 décembre 2023

### REUNIONS CST CCAS EeB 18H30

lundi 4 décembre 2023

### **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

### **DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

### **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre,

### Le Président du CCAS d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts en Bocage,

Vu la demande d'aide financière en date du 20 septembre 2023 de Madame X. – LES ESSARTS - 85140 ESSARTS EN BOCAGE.

Vu les difficultés financières ponctuelles rencontrées par Madame X.,

Le Président du CCAS décide d'accorder une aide financière de 350€ dans le cadre de l'aide à l'énergie, pour aider au paiement d'une facture. Cette aide sera versée directement au prestataire : PRIMAGAZ.

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts en Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Monsieur le Président en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Frédéric GONNORD

Claudine LEBOUCHER

Secrétaire de Séance

Présidente de Séance